

Le MAG

de Mandres-les-Roses

Décembre
2022

#111

Zoom sur nos producteurs !

Retour en images p.3

Fête de la jeunesse

Actualités p.7

La sobriété énergétique
dans notre commune

www.mandreslesroses.fr



Ville de Mandres-les-Roses

Ville de

MANDRES-LES-ROSES



- 3. Retour en images
- 7. Actualités
- 14. Travaux
- 16. En avant les commerces
- 20. Focus sur les associations
- 23. Agenda
- 24. Affaires générales
- 25. Mandres d'hier & d'aujourd'hui
- 26. Affaires générales



Chères mandrionnes, chers mandrions,

Après un été ensoleillé et même caniculaire, la traditionnelle fête des associations et notre première journée citoyenne ont ouvert la nouvelle saison. La rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte sanitaire amélioré, ce qui a permis d'alléger significativement les contraintes du protocole.

Je souhaite pleine satisfaction et réussite à nos élèves, nos enseignants, nos associations sportives et culturelles.

Cette rentrée s'effectue cependant dans un contexte chahuté et incertain avec l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie qui pèsent sur le pouvoir d'achat et les finances des collectivités. S'ajoute à cet environnement le risque d'une nouvelle crise sanitaire annoncée, une guerre en Ukraine qui n'en finit pas, les aléas climatiques qui nous fragilisent et une réforme des retraites qui s'annonce avec des risques de mouvements sociaux.

Autant de difficultés que collectivement et solidairement nous devons surmonter.

Dans ce contexte votre municipalité continue à œuvrer pour le bien être des administrés. Comme chaque année, nous avons profité des mois d'été pour intervenir dans nos écoles, nos bâtiments communaux et associatifs, suivre les chantiers (Skate-Park City Stade près du collège, préparer le démarrage du chantier Charles de Gaulle au mois de novembre...) préparer les futurs travaux de voirie et la programmation des investissements à venir qui viendront accroître le potentiel et conforter l'image de notre ville (extension de l'école maternelle, rénovation de la Halle, rénovation de la ferme...).

Dans le cadre de l'appel lancé à la sobriété énergétique et bien que notre commune soit largement équipée en « Leds » suite à la mise en place du programme de performance énergétique pendant la mandature précédente, notre collectivité s'organise pour réduire encore ses coûts de facture énergétique. Ainsi, nous projetons de réduire l'éclairage public la

nuit entre 0h et 5h et par ailleurs de réguler le chauffage à 19° dans les locaux administratifs municipaux. (hors écoles et crèches).

Je profite de ce mot de rentrée pour sensibiliser chacune et chacun de vous sur la problématique du stationnement qui représente une réelle complexité dans notre ville. S'il apparaît inconcevable pour certains automobilistes de ne pas se garer à la porte et de marcher quelques minutes, il apparaît tout aussi inconcevable que l'on ne soit pas attentif à respecter la mobilité des piétons en stationnant même temporairement à cheval sur un trottoir sans veiller à leur laisser un passage ainsi qu'aux poussettes et à fortiori aux personnes à mobilité réduite. De même, il apparaît inconcevable d'empêcher la rotation normale des véhicules sur les espaces par un stationnement abusif en continu et de longue durée. Le respect des règles attachées aux zones bleues participe également à faciliter le stationnement.

Enfin, je ne peux que déplorer les nombreux actes d'incivisme que nous subissons (bancs tordus et/ou renversés, poubelles vandalisées notamment sur la nouvelle voie douce près du collège, déjections canines non ramassées sur les trottoirs, pelouses et massifs, figurines Arthur et Zoé pour les traversées piétons vandalisées...) autant d'actes condamnables et coûteux pour la collectivité. Ainsi, j'en appelle au civisme de chacun. Le bien vivre ensemble c'est aussi se respecter, respecter les autres et notre environnement à tous. Merci.

Yves Thoreau, votre Maire



Retour en images



Dimanche 5 juin



Jour de Fête

Exposition de sculptures sonores au Gymnase Vibert par PHILÉMOI / les sculpteurs de sons

Samedi 11 juin

Fête de la jeunesse
au Parc
Beauséjour



au cimetière,
cérémonie en
hommage à Louis
Fournier de la Barre



Samedi 18 juin

Commémoration
de l'Appel du 18 juin





Retour en images

Mardi 21 juin

Fête de la musique



Mardi 5 juillet

Pique-nique au Parc Beauséjour

Boum des CM2 au gymnase Vibert

Les enfants inscrits au restaurant scolaire ont participé à un pique-nique



Jeudi 14 juillet



Fête Nationale au stade Louis Mô



Retour en images



Dimanche 11 septembre

Fête des associations
Cour de la Ferme de Monsieur



*Samedi
1^{er} octobre*

**Ouverture de la
saison culturelle
2022-2023**
Dans la salle
d'Orléans



*Samedi
8 octobre*

La ballade poétique
organisée par
GPSEA



14,15 et 16 octobre

**Salon des métiers d'Arts
du Plateau Briard (SIMA)**





*Samedi
22 octobre*

**La grande marche du
plateau Briard**



du 7 au 16 novembre

**Les Micro- folies
Salle de la Bergerie**



Né d'un projet de La Villette afin d'apporter la culture auprès des villes les plus éloignées via les outils du numérique, les Micro-Folies du GPSEA se sont déplacées du 7 au 16 novembre dans la salle de la Bergerie.

Ce dispositif permet notamment de développer une sensibilité à l'art auprès du jeune public tout en favorisant l'écoute et l'échange au travers d'un espace ludique facilement transportable et déployable.

Ce musée ambulant a permis, en particulier, de recevoir les scolaires autour de divers ateliers comme le Discovery Tour, un jeu vidéo créé par le studio français Ubisoft qui offre une découverte de la vie et de la culture en parcourant différentes époques de l'histoire comme la Grèce ou l'Egypte Antique. Des sessions de découvertes d'œuvres via des tablettes ont aussi été proposées aux enfants afin d'observer en détail un grand nombre d'œuvres d'arts.

Cette première édition dans notre ville est une belle réussite qui a émerveillée petits et grands.

*Vendredi
11 novembre*

**Commémoration
du 11 novembre**



Commémoration du 11 novembre, place du général de Gaulle, en présence du Conseil Municipal Jeunes, des sapeurs-pompiers de Villecresnes, de la Police Municipale pluri communale

Rappel sur la réglementation des trottinettes électriques

Alors que les trottinettes mécaniques sont considérées comme des piétons et peuvent donc utiliser les trottoirs, le cas des versions électriques est plus complexe. En effet, de nombreux accidents se produisent lorsque ses utilisateurs, lancés à des vitesses pouvant atteindre plus de 30km/h, se retrouvent dans des lieux publics.

La trottinette électrique se positionne à mi-chemin entre le piéton et la moto et son espace d'utilisation est de fait difficile à définir. Si elle est **dangereuse** pour les piétons, elle l'est au moins autant pour les utilisateurs.

Rappel sur la réglementation :

- La conduite d'une trottinette électrique, d'un hoverboard ou d'un gyropode est interdite à toute personne de moins de 12 ans
- Il est interdit de conduire après avoir été sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants
- Le transport de passagers est interdit
- L'usage d'écouteurs ou d'un téléphone est interdit
- L'assurance d'un engin de déplacement personnel motorisé est obligatoire.
- Les engins de déplacement personnel motorisés ne peuvent pas circuler sur le trottoir sauf s'ils sont tenus à la main.
- En agglomération, les usagers d'engins de déplacement personnel motorisés doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. Si ce n'est pas le cas, les usagers peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50km/h.
- Hors agglomération, les EDPM peuvent circuler uniquement sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Les EDPM peuvent être garés sur le trottoir sans gêner la circulation des piétons ou nuire à leur sécurité.



Les équipements obligatoires

Trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, monoroues, quel que soit le type d'engin de déplacement personnel motorisés, le conducteur et l'équipement doivent obligatoirement être équipés :

Casque

Le port du casque n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé

Un avertisseur sonore

arrêté du 22 juillet 2020

Système de freinage

arrêté du 21 juillet 2020

Feux de position

avant et arrière
arrêté du 24 juin 2020

Équipement et dispositif rétro réfléchissant

pour l'usager

par visibilité insuffisante, de nuit comme de jour, y compris en agglomération, les usagers doivent porter un vêtement ou équipement rétro réfléchissant (brassard, gilet...) arrêté du 24 juin 2020

et pour l'équipement

arrêté du 21 juillet 2020



Les engins doivent être bridés à 25 km/h

EDPM : quelles sanctions en cas de non-respect de la réglementation ?

Comme une voiture ou un deux roues, un engin de déplacement personnel motorisé est soumis à différentes réglementations :

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35 € d'amende (2^e classe)
- Si la visibilité est insuffisante, de jour comme de nuit et que vous ne portez pas un équipement rétro réfléchissant : 35 € d'amende (2^e classe)
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre engin de déplacement personnel motorisé ou si vous vous faites remorquer : 35 € d'amende (2^e classe)
- Si vous débridez l'engin ou si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé : 135 € d'amende (4^e classe)
- Si vous circulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 € d'amende (5^e classe).

Toutes les règles de circulation des engins de déplacement personnel motorisés sont disponibles sur le site de la sécurité routière : securite-routiere.gouv.fr et le site du ministère de la Transition écologique Trottinettes électriques et EDPM : ecologie.gouv.fr

Marché de Mandres

bilan de l'enquête consommateur

L'enquête « consommateurs » a été réalisée de juin à juillet 2022 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (sur sept demi-journées).

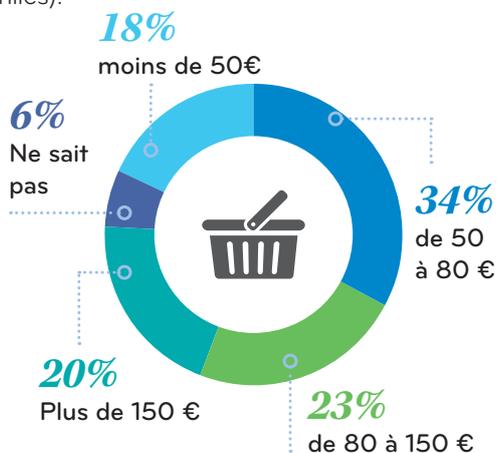
La ville de Mandres-les Roses a également contribué à la diffusion du questionnaire, par le biais des commerçants qui ont mis le questionnaire à disposition dans leurs points de vente. Un objectif de 150 répondants demandé par la ville, a été atteint.

Les commerçants mandrions bénéficient d'une bonne attractivité. La concentration des commerces sur une zone limitée où l'on peut facilement se déplacer à pied est un élément de dynamisation.

Quel est le profil du consommateur ?



Le potentiel de consommation est présent à Mandres-les-Roses, à la fois par la quantité (majorité de familles) et des revenus potentiellement élevés (chef d'entreprise, cadres ou assimilés).

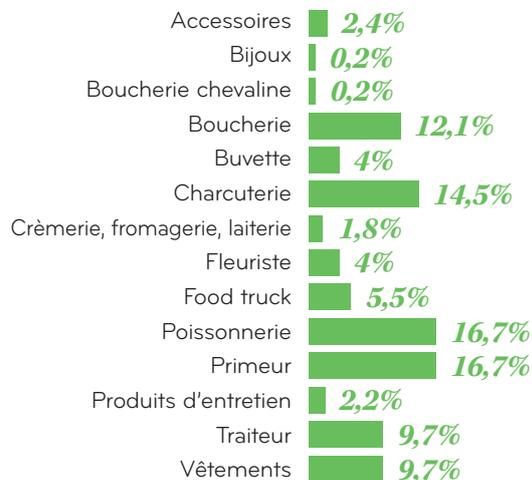


Un marché à Mandres-les-Roses ?

Quelles seraient les motivations d'achat sur le marché ?



Quelles seraient les commerces souhaités sur le marché de Mandres-les-Roses ?



Où ?

Place des Tours Grises pour 6 personnes sur 10.



Quel jour ?

Le mercredi matin est plébiscité pour 34,7%. Pour le week-end, le samedi matin est choisi pour 26,5% et le dimanche matin pour 25,7%.



Résumé : Une commission « Marché de Mandres » organisée par la mairie, se met en place pour finaliser ce nouveau projet et pour apporter du dynamisme à notre centre ville.

La sobriété énergétique dans notre commune

Face à l'augmentation du changement climatique et la guerre en Ukraine, la transition énergétique de la France est plus que jamais urgente. La France doit se libérer des énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Seuls des changements de nos habitudes et comportements pourront permettre celle-ci.



Afin de mieux consommer les différentes énergies (électricité, gaz, essence) et de rendre ainsi notre collectivité résiliente aux changements climatiques, il est devenu nécessaire de transformer le système énergétique de notre territoire pour le rendre plus écologique.

Mais en quoi consiste la « sobriété énergétique » pour notre commune ?

Le but est d'inscrire le fonctionnement de notre ville vers une transition énergétique, tout en tenant compte des enjeux économiques, politiques et écologiques. Cela requiert une profonde transformation de nos modes de vie et d'organisation collective.

Au-delà des actions individuelles, notre commune, soucieuse d'ancrer durablement la sobriété énergétique dans son mode de fonctionnement, décide d'adopter un profond changement afin de répondre avec des actions concrètes, à une sobriété structurelle, comme par exemple en révisant les besoins réels afin d'éviter de surdimensionner les équipements à usage quotidien.

Nos 10 mesures phares :

Axe 1 : réduction des consommations par des actions de sobriété énergétique

- 1 Réduire de 1°C le niveau de température dans les bâtiments administratifs pour la porter à 19°C en journée et 15° lorsqu'ils sont inoccupés.
- 2 Limiter le niveau de température dans les établissements qui accueillent des publics jeunes à 20°C (dans les écoles et la micro-crèche).
- 3 Réduire l'amplitude horaire quotidienne de chauffe des bâtiments administratifs de 1h avec une baisse progressive des températures à compter de 17h30.
- 4 Décaler le démarrage de la période de chauffe des bâtiments et équipements communaux, sous réserve de l'absence de situation météorologique particulière rigoureuse, et fixer son arrêt avant les vacances de Pâques.
- 5 Éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.
- 6 Limiter l'usage des appareils électriques énergivores au sein des bâtiments communaux et favoriser l'extinction plutôt que la mise en veille lorsqu'ils sont inutilisés.
- 7 Conduire une campagne de sensibilisation et de formation des agents mu-

nicipaux aux sujets liés à l'énergie et aux éco-gestes à adopter pour réduire les consommations.

8 Maintenir les illuminations de la Ville lors des fêtes de fin d'année (éclairage en LED) mais limiter leur durée à 15 jours pour la ville et 3 semaines pour la cour de la Ferme.

Axe 2 : un accompagnement renforcé face au risque de précarité énergétique

- 9 Proposer des rendez-vous individuels animés par la directrice du CCAS et l'Adjointe au Maire déléguée au social afin de prévenir les risques d'impayés et accompagner les situations de précarité énergétique.
- 10 Conduire une large campagne d'information afin de sensibiliser les Mandrions à l'accompagnement proposé par le CCAS, aux aides financières existantes sur l'énergie mais également aux dispositifs de conseils de nos partenaires.

C'est grâce à ces projets et à une véritable économie d'usage que la commune deviendra exemplaire dans sa consommation d'énergie et pourra inscrire, ainsi, durablement cette baisse dans le temps tout en préservant la qualité de son service public.

Vœux 2023 : Souhaitant rester sur le thème de la sobriété et du partage, c'est avec plaisir que les Mandrionnes et les Mandrions seront conviés à participer à la cérémonie des vœux le vendredi 20 janvier 2023 autour d'un buffet champêtre, en toute simplicité et convivialité.

LE JARDIN COLLECTIF

Lors de la 1^{ère} Journée Citoyenne, un jardin collectif a été élaboré grâce à l'intervention et au savoir-faire des Services Techniques de la Ville.

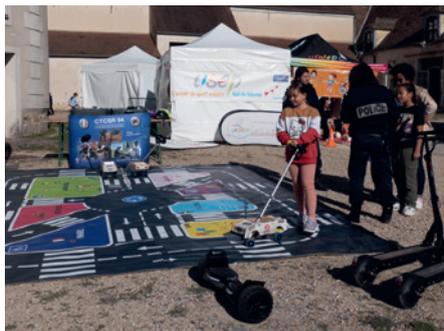
Le jardin « en bac » a été entièrement réalisé à cette occasion et a été installé dans l'allée qui longe les courts de tennis. Plusieurs plantes aromatiques et fraisiers ont été plantés. L'objectif étant que chaque habitant intéressé puisse l'entretenir, rajouter des plants au fil des saisons, cueillir et ramasser... Ce jardin est à TOUS. Le succès de ce 1^{er} jardin collectif pourra ainsi permettre la multiplication de ces jardins dans la Ferme de Monsieur.



Journée citoyenne

Née en 2008, dans l'agglomération Mulhousienne, à Berrwiller, la Journée Citoyenne permet de mobiliser les habitants volontaires et solidaires et favorise la communication intergénérationnelle entre les habitants.

Le samedi 17 septembre dernier, la 1^{ère} édition de la Journée Citoyenne a eu lieu à Mandres-les-Roses de 10h à 16h place des Tours Grises. Coordonnée par les services municipaux, cette journée a été l'occasion d'échanger, de favoriser un moment privilégié pour resserrer les liens toutes générations confondues. Différents ateliers ont été proposés grâce à l'intervention de plusieurs partenaires présents pour accompagner la commune. Au programme, création d'un jardin potager collectif, ateliers de prévention routière et des gestes de 1^{ers} secours, collecte alimentaire pour les Restos du Cœur, atelier lecture, sur l'eau, trocs, fabrication de produits ménagers et de cosmétiques, recyclage, réparation vélos et petits jeux sur l'environnement.



Une collecte des déchets a été également organisée dans certains chemins de la commune. 55kg de déchets ont été ramassés.

Un grand merci pour leur participation à cette journée, à la Résidence Verdi, au SYage et à Suez, à la Police Nationale de Créteil, à l'USEP94, à l'école élémentaire les Charmilles, à l'association VCRM, à l'intervenante de Shiatsu et au Conseil Municipal Jeunes.

Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine !!!



Le Meilleur flan d'Île-de-France 2022 a été élu chez La Mandrine par Auguste Moulière.



Une jeune Mandrionne médaillée en natation



Lors du Championnat National UFOLEP de natation, Solenn est revenue avec 3 médailles d'or. Solenn BRAULT, 18 ans, mandrionne depuis sa plus tendre enfance, a commencé la natation en 2009 au sein du club SCB natation à Brie Comte Robert. Elle a ensuite intégré le groupe compétition en 2012. Cette année, après plusieurs journées de qualification, elle a participé aux régionales où elle s'est vu remettre 6 médailles. Elle a alors été qualifiée pour le Championnat National UFOLEP qui s'est déroulé à Saint-Jean de la Ruelle (45) les 4 et 5 juin 2022. Pendant ce championnat, elle a remporté 3 médailles d'or au 100m papillon, au 50m brasse et aux relais en équipe confirmant ainsi son titre au 50m brasse déjà obtenu en 2018 et 2019. La délégation Ile de France, dont faisait partie Solenn, s'est encore distinguée en arrivant 1^{ère} au classement général National pour la 6^{ème} fois consécutive.



STOP
aux incivilités





Inscriptions scolaires Rentrée 2022/2023

Votre enfant aura 3 ans en 2023, il doit être inscrit à l'école maternelle, sauf en cas d'instruction à domicile. Pour ce faire, vous devez procéder à son inscription à l'accueil de la mairie, en présentant les justificatifs suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Livret de famille
 - Carnet de santé de l'enfant
- Un certificat d'inscription sera délivré et devra par la suite, être remis à la directrice de l'école.

Pour les nouveaux mandrions, si votre enfant était scolarisé dans une autre commune, le certificat de radiation délivré par l'établissement précédent sera à remettre à l'école. Pour l'inscription au collège, elle s'effectue directement auprès du collège Simone Veil. Renseignements au 01 56 32 30 80

Vive le club jeunes !



Depuis plusieurs années, les animateurs du Club Jeunes proposent de nombreuses activités et sorties en direction des 11/17 ans.

Pendant les vacances de la Toussaint, ils ont été nombreux à répondre à l'appel et des places supplémentaires ont été ouvertes pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

Ainsi, pour la même période une augmentation des effectifs de 24 % a été constatée par rapport à 2021.

Au programme : des activités sportives, des sorties dans des parcs d'attraction, musée à Paris, cinéma...

Pour s'inscrire au club jeunes, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante : service.enfance@mandreslesroses.fr.

Une cotisation annuelle de 20 € valable pour l'année scolaire est demandée, ainsi qu'une participation pour chaque activité.

Les activités et sorties sont organisées uniquement pendant les vacances scolaires (fermeture au mois d'août et 2^{ème} semaine des vacances de Noël).

Le programme est consultable ?

Avant les vacances sur le site : www.mandreslesroses.fr/enfance-education-jeunesse/club-jeunes

Les tarifs des activités ou sorties sont calculés en fonction du quotient familial (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre) qui peut être calculé à tout moment à l'accueil de la mairie sur présentation des justificatifs suivants :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Dernier avis d'imposition



Retour sur les séjours d'été



2 séjours ont été organisés cet été.

Au mois de juillet, séjour sportif au CREPS de Reims. Les jeunes de 11/17 ans se sont initiés aux nouvelles pratiques sportives encadrées par des sportifs de haut niveau.

Au mois d'août, c'était au tour des 6/11 ans de partir à Saint Fargeau à la base de loisirs Daniel Bailly. Au programme moto, karting et visite du château Guédelon.

Les concessions du cimetière

Lorsque que les concessions sont échues, elles peuvent être reprises par la commune deux ans après expiration du délai pour lequel elles avaient été concédées et lorsque la dernière inhumation remonte à au moins 5 ans, sans formalité particulière.

Chaque année, la commune procède à ces reprises afin de pouvoir libérer des concessions pour ceux qui le souhaitent, mais également pour améliorer l'état général du cimetière.

Si votre concession est échue, vous devez, si vous le souhaitez, procéder à

son renouvellement. Dans ce cas, nous vous invitons à contacter le service Population à l'adresse suivante : etatscivil@mandreslesroses.fr ou au 01 45 98 88 34.

Sans renouvellement et paiement de la redevance, votre concession sera reprise par la commune. En effet, le non-renouvellement d'une concession équivaut à son abandon au profit de la commune.

Lorsque la concession reprise est vide, elle peut faire l'objet d'une nouvelle attribution.

STOP AU GÂCHIS

Lors de la 1^{ère} Journée Citoyenne, un jardin collectif a été élaboré grâce à l'intervention et au savoir des Services Techniques de la Ville.

Le jardin « en bac » a été entièrement réalisé à cette occasion et a été installé dans l'allée qui longe les courts de tennis. Plusieurs plantes aromatiques et fraisiers ont été plantés.

L'objectif étant que chaque habitant intéressé puisse l'entretenir, rajouter des plants au fil des saisons, cueillir et ramasser... Ce jardin est à TOUS.

Le succès de ce 1^{er} jardin collectif pourra ainsi permettre la multiplication de ces jardins dans la Ferme de Monsieur.



BIENVENUE AU PÈRE FOURCAULT

Le père Aurélien Fourcault a rejoint les paroisses de la Vallée du Réveillon le 1^{er} septembre 2022. Natif de Côte d'Or, il arrive en région parisienne en 2009. Il est alors adjoint en pastorale scolaire puis professeur d'histoire-géographie à l'Institut Montalembert de Nogent-sur-Marne. Aurélien Fourcault est ordonné prêtre en 2019, en la cathédrale de Créteil et devient vicaire de la paroisse de Nogent-sur-Marne. Un « désir de campagne et de verdure » le fait aujourd'hui oeuvrer sur le Plateau Briard. Bienvenue à lui !



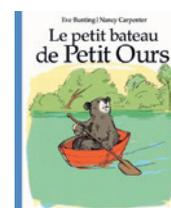
Coups de cœur de la bibliothèque



Le 18 août 2021, j'ai passé la nuit au Musée Anne Frank, dans l'Annexe. Anne Frank, que tout le monde connaît tellement qu'il n'en sait pas grand-chose.



Il a enfin trouvé le silence. Mais pas encore la paix. Cooper et sa fille de 8 ans, Finch, vivent coupés du monde.



Petit Ours adorait son petit bateau. Chaque jour, il faisait le tour du lac en ramant. Mais ce qui devait arriver arriva : Petit Ours se mit à grandir.

Nouveautés



Actualités CCAS

Sortie dans l'Oise organisée par le CCAS



Lors d'une journée ensoleillée, 40 participants ont découvert, à Longueuil Annel (60150), le monde de la batellerie, en visitant la cité des bateliers : musée de la batellerie ainsi que l'intérieur de la péniche « Freycinet ».

Les commentaires des guides, marins à la retraite, ont permis de partager leur quotidien et comprendre leur mode de vie itinérant. Par des anecdotes, ils ont montré le caractère fier et les secrets « des gens de l'eau » : Ces hommes libres du canal (latéral à l'Oise).

Puis, un embarquement sur le bateau « l'escapade » a permis de déjeuner au cours d'une croisière de 3h au fil du canal complété par

des explications lors du passage des écluses sur l'histoire du patrimoine. Enfin, la journée s'est clôturée par la visite des ateliers de chocolat Beussent Lachelle à Lachelle (60190).

Cette visite liée à l'histoire du cacao, à la fabrication du chocolat, aux moulages et bien entendu à la dégustation qui a été très appréciée.



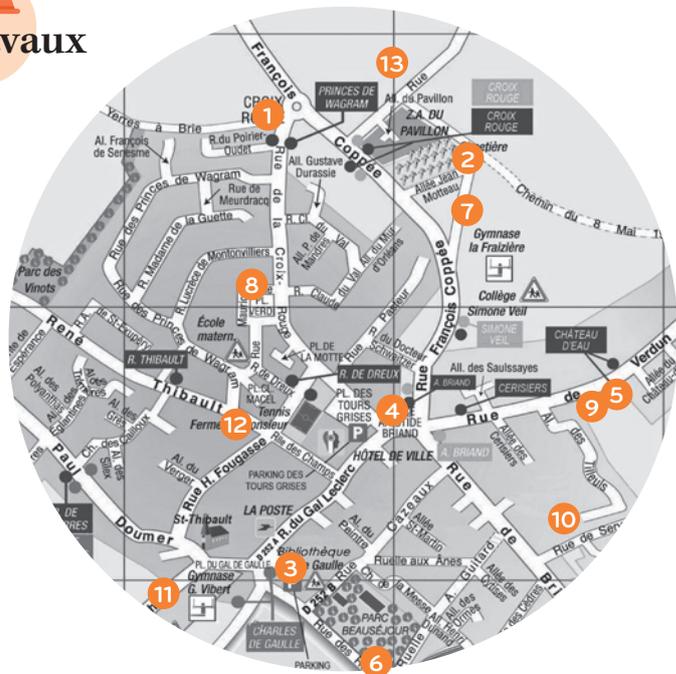
AIDE AU CHAUFFAGE

Le CCAS propose aux seniors de 70 ans et plus sous conditions de ressources (revenu fiscal de référence), une aide correspondant à la moitié de la dépense annuelle dans la limite de 450€. L'aide sera versée en 3 virements. Pour en bénéficier vous devez vous inscrire au CCAS entre le 1^{er} et le 31 décembre 2022, muni de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, accompagné de toutes vos factures de chauffage de l'année 2022 (électricité, gaz, fuel, bois) et de votre RIB.

Les travaux achevés



1 Rond-point de la croix Rouge
Rénovation des îlots sur le carrefour.



2 Cimetière
Travaux d'entretien « Tonte et nettoyage » du cimetière, réfection des allées. Taille et tonte « rue du 8 mai et allée Jean Motteau » par l'entreprise IDVERDE



3 Monument aux Morts
Nettoyage du monument au mort place Charles de Gaulle



4 Terrains de tennis
Installation de bacs à fleurs et de bancs près des courts de tennis.



5 Stade
- Pose de roches rue André Deleau pour éviter le stationnement des semi-remorques
- Finalisation du clôturage stade rue Pompidou
- Intervention mécanique d'entretien (Sté Soldrain) au stade Louis Mô



6 Parc Beauséjour
Remise en état du mur



7 Abords du collège
Réalisation d'une voie douce



8 Place Verdi
Réfection de l'écoulement des eaux pluviales et des enrobés.



9 Ferme de Monsieur
Pose de mobilier urbain, d'un bac arboré et d'une poubelle à l'entrée de la Ferme de Monsieur



10 Chemin de Servon
Taille et débroussaillage



11 École élémentaire « les Charmilles »
Aménagement de sécurité rue de Rochopt



12 Rue René Thibault
Réfection de la chaussée



13 Rue Auguste Dupin
Réfection de la chaussée



Les travaux en cours et à venir

City Stade Skate Park

Démarré



Réhabilitation bâtiments Charles de Gaulle

Bibliothèque et Relais Assistantes maternelles

Démarré



Rénovation de la Ferme de Monsieur



Démarrage Décembre 2022





Zoom sur *nos producteurs !*

« Ferme Hozabeilles »,
« Ferme Bio du plateau
briard », « Roses de Paris » :
3 producteurs qui perpétuent
les activités « historiques »
du plateau briard et
contribuent à valoriser le
patrimoine agricole et à
protéger le caractère semi-
rural de la commune. Tous
conjuguent tradition avec
Développement Durable.





« Roses de Paris »



« Roses de Paris » est le dernier rosieriste du Val de Marne. Seuls 3 producteurs subsistent en Île-de-France. Karine et Philippe VENET ont commencé leur activité à Mandres-les-Roses en 2005 sur le domaine de Rosebrie.

Quel bilan après 17 ans d'activité ? Quels projets ?

10 ans plus tard, nous nous sommes transférés sur le site actuel, qui offre plus de potentiel en terme de superficie. L'objectif visé est surtout la diversification pour nous adapter à l'évolution de la demande.

Quels sont les débouchés ? Quelles évolutions se profilent ?

Notre cœur de cible, les roses coupées et le haut de gamme ; notre clientèle : les fleuristes et les particuliers. Nous proposons une large gamme de couleurs et des variétés parfumées. S'ajoutent des variétés « jardin » ainsi que des plantes vivaces et des rosiers en pot.

La tendance actuelle est à la mode « fleurette » (fleurs de jardin, tournesols...) et aux bouquets champêtres, la rose y trouve toute sa place.

En quoi consiste la production « raisonnée » ?

Elle vise à limiter les traitements phytosanitaires, par le recours aux insectes dits « auxiliaires » (punaises,

acariens), ce qui nécessite de cultiver certaines plantes pour les nourrir (potentille). Nous livrons directement à Rungis. Nous privilégions les matières recyclables : papier kraft pour l'emballage... Les besoins énergétiques sont réduits : le chauffage vise juste au maintien « hors gel ».

Comme toute activité agricole, la saisonnalité gouverne la production ?

Il y a de fortes variations de volume ; la « pleine » saison dure principalement de mi-mai à fin décembre. En dehors de cette période, nos occupations sont ciblées sur la taille, le nettoyage. La journée « type » se résume en 3 étapes : récolte, bottelage, vente le lendemain. Quelle que soit la période, nous travaillons 7 jours sur 7. Une saisonnière vient en renfort en haute saison.

Les périodes de forte chaleur sont compliquées à gérer : production très abondante et pas de vente en contrepartie car la demande est plus faible.

Qu'en est-il de la concurrence étrangère ?

Les importations proviennent majoritairement d'Afrique et de façon moindre de l'Equateur. Au-delà d'un bilan carbone plus favorable, la proximité permet d'avoir des fleurs qui vont s'épanouir progressivement.



5 000

m² de production



30

variétés de roses dont 10 parfumées



2-3 ans

nécessaires pour qu'un plant produise des fleurs



10 000

roses par semaine en pleine saison. Entre 2 000 et

3 000 roses par semaine en octobre

Ce contexte nécessite une communication adaptée et un soutien collectif ?

Internet et les réseaux sociaux assurent notre promotion. Il n'existe pas d'événementiel autour de la rose. L'adhésion au « collectif de la fleur française » permet un référencement à l'échelle nationale et offre des ressources en informations.



« Ferme Bio du plateau Briard »

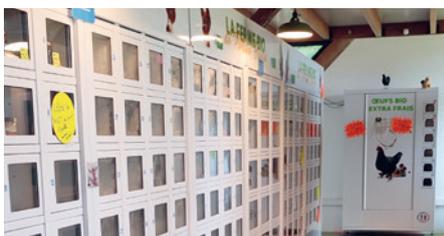
La « Ferme Bio du plateau briard », située sur le domaine de Roseval, est née d'un projet de reconversion de sa créatrice, Sophie BESNARD, en 2015. Son activité principale : l'élevage de volailles de chair et de poules pondeuses.

Quel bilan après 6 ans d'activité ?

Positif ! La production d'œufs a augmenté de 140 %. Ce produit est en « tension » : la demande est forte. Le confinement a développé la clientèle de proximité. La vente directe à la ferme est passée de 10 à 60 %.

L'organisation s'est également adaptée ?

Nous avons construit notre local de vente, pour y accueillir, dans une partie, des casiers automatiques ; cette partie du local est en accès libre du mercredi au dimanche de 10h à 19h. La vente à la ferme, où je suis présente, est désormais ouverte les vendredi et samedi après-midi de 14 à 19 heures. Je commercialise une grande partie de mes produits en direction des AMAP et associations du Val de Marne. La capacité des casiers automatiques a doublé depuis septembre dernier. Aux produits de la ferme, s'ajoutent des plats cuisinés, ainsi que des produits artisanaux (produits laitiers, miel, bières...) de producteurs Bio et locaux.



Un laboratoire de conditionnement des œufs a été créé pour répondre aux obligations liées au volume.

Qu'est ce qui caractérise votre élevage ?

Nous élevons 5 espèces de volailles : poules pondeuses, poulets à chair, pintades, poulardes et chapons. Celles-ci sont élevées en plein air et disposent de poulaillers en bois, conçus et faits maison ; la préservation du bien-être animal est notre priorité.

Quelles contraintes ?

Le temps de travail avec des amplitudes horaires importantes. L'élevage d'animaux, c'est 7 jours sur 7. Je suis aidée par 3 personnes soit l'équivalent de trois temps pleins. Jamais de « creux », ni pour la vente directe, ni pour l'élevage. Cela demande de s'organiser en équipe, pour avoir chacun, des moments pour « souffler ».

Le domaine a-t-il évolué ?

200 arbres fruitiers ont été plantés en 3 ans. Ceux-ci valorisent la ferme car ils permettent de diversifier l'activité.

En outre, ils sont facteurs de biodiversité. Les poules se nourrissent des larves d'insectes tombées aux pieds et enrichissent le sol.

En plus des exigences de la certification bio, quelles sont les contraintes liées à la grippe aviaire ?

L'année dernière, nous avons obtenu une dérogation aux mesures sanitaires nationales, au regard du virus H5H8, pour éviter de cloîtrer les volailles, à la suite d'une pétition lancée il y a 2 ans et signée par 600 clients. D'année en année, les autorités découvrent que l'élevage plein air existe, qu'il est plébiscité par les clients pour la qualité des produits et pour le respect du bien-être animal. Les contraintes s'allègent...un peu. Le cahier des charges « bio » fixe une liste restrictive de médicaments : en 7 ans, nous n'avons jamais délivré de médicaments aux animaux.

Vous êtes très dynamique en matière de communication

C'est nécessaire, pour promouvoir nos produits, défendre nos valeurs et partager notre quotidien. Nous recourons à différents canaux de communication : web, réseaux sociaux, médias, journées portes-ouvertes. Il y a 2 ans, lors des journées du patrimoine, nous avons installé des panneaux d'informations à l'extérieur de la ferme, pour expliquer nos activités et notre « philosophie »



5 hectares d'exploitation



200 poulets par semaine (chair)



600 poules pondeuses en 2022 ; 250 en 2015



500 œufs par jour



« Ferme Hozabeilles »

La « Ferme Hozabeilles » a ouvert en 2020 sur une friche d'anciennes roseraies réhabilitée, rue François Coppée ; Steeve BENHAMOU et Thomas SIMONEAU en sont les 2 co-gérants.

Pourquoi ce nom pour un producteur de légumes ?

Avant, j'étais apiculteur, explique Steeve et cette ferme biologique est le fruit de mon projet de vie.

Votre concept ?

Nous pourrions le résumer ainsi : « du champ à l'assiette » pour la production de légumes. Nous sommes également revendeur en fruits pour étoffer l'offre. Référencés sur le site « locavor.fr », nous sélectionnons les producteurs bio locaux (Seine-et-Marne ou se situant au plus loin début Marne). La convivialité est notre « maître mot » ; nous avons créé un lieu de rencontre. Un espace salon a été aménagé. Notre objectif : échanger avec les clients, notamment pour des conseils en cuisine, certains légumes étant peu connus. Nous proposons également des paniers « antigaspi ».



Comment fonctionnez-vous ?

Pour la production et la vente, 2 personnes suffisent mais il ne nous est pas possible d'assurer des livraisons,

service que nous limitons maintenant à quelques personnes âgées. Nous ne comptons pas nos heures : levés à 4 heures 10 et rentrés à 20 heures.

Des projets ?

Souhaitant valoriser les talents culinaires de Steeve, des travaux débuteront fin novembre pour installer une cuisine avec une perspective sur les champs. Notre but : proposer des plats à emporter, puis créer un restaurant qui ouvrira au printemps et fonctionnera le midi. La vente de pain bio avec un boulanger de Villecresnes va reprendre.

Quels moyens de communication ?

Notre site internet et notre page facebook nous permettent de nous faire connaître. Des travaux sont également nécessaires sur la haie pour accroître notre visibilité depuis la route.



2 co-gérants passionnés



1 cuisine en construction pour proposer des plats à emporter puis un restaurant



1 page facebook pour suivre l'actualité de la ferme



1 site internet ferme-hozabeilles.fr



Zoom sur une association



Le Comité *des Fêtes*

Le Comité des Fêtes est né d'une commission municipale qui, pour relancer les animations dans le village s'est constituée en association.

Le 14 septembre 1988 le premier bureau voit le jour ! La première manifestation fut le ball Trap du 14 juillet 1988. Depuis, présidents et bénévoles se sont succédés afin de vous proposer des animations de qualité : ball Trap, soirée de printemps, bal du 14 juillet, fête des associations, vw show, soirée beaujolais, réveillon de la Saint Sylvestre...

Le Comité des Fêtes a compté à ses heures de gloire plus de 70 membres. Aujourd'hui nous sommes environ 25 bénévoles

qui œuvrons pour cette association.

Le Comité des fêtes est composé d'un conseil d'administration de 7 membres renouvelables chaque année parmi lesquels sont désignés les membres du bureau.

Chaque manifestation donne lieu à la préparation de la salle avec l'installation des décorations, de la scène, des tapis et de la piste de danse puis des tables et des chaises... Lors des soirées, les bénévoles du Comité des Fêtes réalisent le service dans une ambiance bon enfant et se retrouvent le lendemain afin de ranger la salle. C'est aussi l'occasion de partager ensemble un repas bien mérité dans une ambiance festive.

Les bénévoles diminuent d'année en année, ils prennent de l'âge. Nous avons besoin de sang neuf afin que perdure ce que les anciens ont initié. Nous en appelons à la bonne volonté et à l'implication des man-



Réveillon Saint Sylvestre 2019

drions afin que vive le Comité des Fêtes.

Vous avez le sens de la fête et du partage, vous avez envie de participer à l'animation de votre village, gros bras ou petites mains, venez rejoindre l'équipe du Comité des Fêtes ! Toutes les idées nouvelles sont les bienvenues.

Le temps que vous nous consacrez s'adaptera à vos contraintes et à votre emploi du temps, la seule demande est de participer à au moins une manifestation par an.



Soirée beaujolais 2018

LE CLUB DE L'AMITIÉ, UN CLUB OÙ IL FAIT BON VIVRE !

L'objectif de cette association est de vous réunir et vous proposer des jeux divers et variés, tous les jeudis après-midis dans la salle Pierre Nicol, Ferme de Monsieur. Mais pas seulement, nous vous proposons également des sorties diurnes ou nocturnes. Assister à une pièce de théâtre dans Paris, est bien souvent une source de tracas, il faut pouvoir stationner son véhicule, ce qui n'est pas une

mince affaire.

Alors nous vous proposons de venir avec nous, fêter la fin de l'année 2022.

Vous pourrez assister à un diner spectacle au cabaret Le Philadelphia, le 8 décembre. Un car vous attendra place des Tours Grises à Mandres-les-Roses et pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de vous raccompagner à votre domicile.

Toutes les informations et contacts concernant le club de l'Amitié sont disponibles sur le site www.club-amitie-mandres.com

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre !!





France Canicross

À l'occasion de cette rentrée, France canicross a diversifié ses lieux d'entraînements (Villemecennes et Vincennes) pour organiser des séances d'initiations ont remporté un vif succès !

Les nouveaux binômes, de tous niveaux, ont pris connaissance des valeurs de notre sport et de notre club. Ils ont pu découvrir le matériel utilisé pour le chien et l'humain et partir pratiquer le canicross encadré des membres du club. Ils sont heureux de pouvoir rejoindre notre team. Notre club pratique aussi le canivtt et canitrott.

Si vous êtes intéressé par ce sport, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook France Canicross

Deux membres de notre association ont participé aux Championnats d'Europe Terre qui se sont déroulés en Allemagne du 8 au 13 novembre.

Chacun dans leur discipline, ils ont fièrement porté les couleurs de la France dans cette première expérience internationale.

À l'issue de la seconde manche, Loann et la chienne Skye, en canicross, finissent 4^{ème} junior et est



ensuite retenu pour participer au relais junior.

Damien et la fidèle Skye, cette fois en VTT signent deux jolis tours qui les hissent à la 15^{ème} place de Masters 40.

Père et fils reviennent en France, bien décidés à reprendre l'entraînement pour revenir encore meilleurs et rêvent d'une sélection aux championnats du monde 2023 qui seront organisés en France.



Modèle Air Club de Mandres

Une saison sportive réussie pour le Modèle Air Club de Mandres !



La saison sportive 2021-2022 a connu une belle moisson de médailles tant pour le vol libre d'intérieur que pour le vol libre d'extérieur.

Dans le championnat de France de vol libre d'extérieur, on compte la belle médaille d'or dans la très convoitée catégorie planeur international de Didier Echivard, tandis qu'en planeur cadet Lisa Seillan recevait la médaille de bronze. Didier Barberis termine 4^{ème} en caoutchouc international « Wakefield » et premier en motomodèle électrique F1Q. Karine Villenfin l'emporte en planeur féminin. Le club présentait 9 concurrents à ce championnat.

Côté championnat de France de vol libre d'intérieur, 8 membres du club étaient sélectionnés. Ils se sont déplacés au gymnase de treize vents en Vendée.

Les jeunes Mandrions sont à l'honneur : en catégorie micro 35 Juniors, Eva Ghesquière est seconde et Antoine Sylvain est troisième. En micro 35 cadets, Tayronn Alexandre est second tandis que Juliette Ghesquière est quatrième. Ils étaient soutenus par Nicolas Brouant, leur moniteur pour la construction au club et les compétitions, qui les mènent au plus haut niveau ! Un grand bravo et merci à lui, qui, de son côté, obtient une médaille d'or en Micro 35 senior, devant les douze autres sélectionnés.

Dans la catégorie internationale F1D « Championnat du monde », Didier Barberis est champion de France, et Thierry Marilier monte sur la 2^{ème} marche du podium. Nicolas Brouant est 5^{ème}.

Tous les trois défendront les couleurs de la France au championnat du monde de Slanic Prahova (Roumanie), à la mi-décembre, souhaitons leur bonne chance.



Focus sur les associations



L'Université Inter-âges

L'Université Inter-âges vous attend nombreux à ses activités – cours et conférences – et notamment à celles programmées pour vous sur le Plateau Briard.

Cette saison 2022-2023 qui a débuté en octobre se poursuit par l'ouverture d'autres cours dans lesquels nous vous proposons de nouveaux thèmes dont voici un aperçu :

- « Astrophysique-Astronomie : Cosmologie » à Boissy-St-Léger dès le 10/01/2023 (4 séances)
- « Les genres musicaux » à Boissy-St-Léger dès le 26/01/2023 (6 séances)

Vous pouvez encore vous inscrire au(x) cours de votre choix (vous trouverez les informations détaillées pour chaque cours sur le site www.uia94.fr)

Côté conférences, parmi les 65 au programme de l'UIA, cette saison nous en avons programmées 15 sur le Plateau Briard, pour vous. Pour y assister, nous vous invitons à vous inscrire sur le site Internet de l'UIA : c'est très simple et rapide.

Après les vacances d'automne, nous vous proposerons donc :

- Le jeudi 12 janvier à 14h30: « **Byzance, un empire, une foi, une culture** » à l'espace J-M Poirier à Sucy en Brie (conférence gratuite)
- Le vendredi 27 janvier à 14h30: « **L'héritage de la photographie noir et blanc après les années 50** » au cinéma du Forum à Boissy-Saint-Léger

Si vous souhaitez connaître le programme complet des activités UIA sur le Plateau Briard, adressez-nous un e-mail à : uia94.plateaubriard@gmail.com.



AFCM

Traditionnellement, le club photo de Mandres vous propose son exposition "Les automnales de l'AFCM". Cette année les photographes du club vous ont présentés leurs photos sur le thème Abandon, vieux trucs.

Cette exposition s'est déroulée dans la salle d'Orléans les 12 et 13 novembre.



1^{er} Didier Tocque Epave bateau, Gavres



2^{ème} Alain Richard Château de Lastours, Aude, Occitanie



3^{ème} Michel Roelly, Avalanche

Les visiteurs ont pu élire **les trois plus belles photos exposées.**

INFINI D'ARTS

Les prochaines activités :

- **Atelier créatifs avec Elodie** Si vous êtes intéressés par l'atelier **taille de pierre** avec JB, écrivez-nous pour être informé des prochaines dates.

- **Concert lyrique « Les Chantatrices »** le samedi 14 janvier à 20h30 à l'église de Marolles en Brie.



Infos et réservations à : infinidarts@gmail.com et 06 07 77 81 49

Ça bouge à Mandres !

agenda



Samedi 17 décembre

> Noël à Mandres

- de 10h à 19h : Marché de Noël avec de nombreuses animations
- à 10h45 : défilé des Pères-Noël à moto Cour de la Ferme de Monsieur



Le samedi 28 janvier à 20h30

> Concert Jazz vocal

Proposé par le groupe vocal Graffiti
Eglise Saint-Thibault

• Février •

Dimanche 12 février à partir de 10h

> Journée Vélo !

De 10h à 12h : atelier « les vélos rigolos »
A 15h : « Men in Bike » propose par le cirque Ozigno
Gymnase des Charmilles

• Mars •

Dimanche 12 mars à 15h

> Le printemps des poètes

•15h Le printemps des poètes avec Leo Braunstein.
Thème 2023 : Frontières
A vos plumes, envoyez vos poèmes à communication@mandreslesroses.fr

• Janvier •

Vendredi 20 janvier à 19h

> Cérémonie des Vœux

salle d'Orleans

Dimanche 22 janvier à 15h30

> Regarde ici 2^{ème} édition du festival de courts métrages mandrion

Matinée remise des prix et visionnage des films en compétitions (prix du public)
Salle d'Orléans



Retrouvez les événements municipaux et associatifs dans l'agenda culturel « saison culturelle et festive 2022-2023 » ou sur : www.mandreslesroses.fr

Affaires générales

Reprise de la pharmacie

de la rue du Général LECLERC

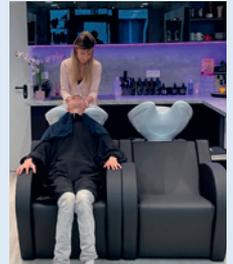
Mme. NEOU Arianne et Mr. ARGAUD Matthieu ont repris la pharmacie de la rue du Général LECLERC au 1^{er} Novembre 2022, succédant à Madame Locquerville et ce, sans coupure. Cela a permis aux nombreux Mandrionnes et Mandrions habitués, de pouvoir continuer à avoir un service vital et de proximité. Cette pharmacie a été un véritable coup de cœur pour les nouveaux gérants, entre l'ambiance "village", la proximité et la bonne entente entre les commerçants et ses habitants, le cadre correspondait parfaitement à l'idéal des propriétaires "une pharmacie à taille humaine avec l'idéal du bien du patient" et à leur slogan "Une sélection pointue de marques et services pour une santé de proximité au juste prix.". La pharmacie développe, à côté de son rôle principal, la possibilité de réaliser des vaccins et des tests sans rendez-vous. Dans un avenir proche, des entretiens pharmaceutiques devraient être proposés. De plus, un poste de préparatrice/préparateur en pharmacie est à pourvoir. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à venir déposer votre CV à la pharmacie de Mandres, au 39 rue du Général LECLERC.



Nouveau salon de coiffure

au 42 rue du Général LECLERC

Le 8 novembre dernier, Mme RIPOLL Marie, coiffeuse depuis 15 ans dans la commune, a décidé d'ouvrir son propre salon en récupérant les locaux de l'ancien primeur de la rue. Pour Marie, il était important de se mettre à son compte en ouvrant son salon et de pouvoir retrouver sa clientèle après plus d'un an de fermeture. C'est d'ailleurs chose faite car les habitués sont de retour dans le nouveau salon et de nouvelles têtes viennent aussi s'y faire coiffer, de quoi laisser entrevoir un beau départ pour Marie qui tient à remercier tous ses clients pour cette nouvelle aventure. Pour l'avenir, Marie espère pouvoir former une apprentie voire recruter une coiffeuse.



Tribune du groupe Réussir ensemble

DROIT DE REPONSE

Madame, Monsieur, chers Mandrions,

Le groupe Réussir Ensemble souhaite dans un premier temps, vous présenter ses excuses pour notre tribune qui vous a été proposée, dans le dernier numéro du mois de Juillet 2022 du Bulletin municipal.

En effet, le document que nous avons remis a été tronqué par la municipalité pour les motifs suivants : **« impossibilité d'introduire des flèches, des couleurs, ou des tableaux dans la partie réservée à l'expression politique »**. De plus, la dernière partie de notre article n'a pas été reprise, alors même que nous avions sollicité la relecture du texte définitif avant parution.

Nous notons que la majorité a publié également une tribune qui ressemble à s'y méprendre à une réaction suite à notre texte original qui n'a pas été publié dans son intégralité.

Nous dénonçons l'impossibilité de nous exprimer dans des conditions réglementaires et en toute équité.

Rappelons que ne disposons toujours pas d'un espace d'expression libre sur le site internet de la commune, comme le prévoit la loi.

Dans un deuxième temps, nous dénonçons l'augmentation de nos impôts qui annonçait comme principaux objectifs : **« le maintien d'une forte politique d'investissement en intégrant les nouveaux projets, mais aussi la rénovation des équipements actuels »**. Qu'en est-il ?

- City stade, Skate Park, médiathèque : pas de dépenses à charge pour la commune (le financement étant assuré par le GPSEA – Grand Paris Sud Est Avenir). Pour le relais d'assistante maternelles, seule une participation minimaliste sera engagée par la commune.

- Quant aux autres projets évoqués par Monsieur le Maire, manifestement il se passe des choses ; nous ne sommes malheureusement toujours pas associés sérieusement à ces dossiers (rénovation de la halle, travaux de la Ferme, de l'église, Padel, parking des Tours Grises...)

- Quant à l'extension de l'école maternelle et la création d'une micro-crèche au même endroit, ce projet qui nous a été présenté récemment et, quasi finalisé (une fois de plus) a appelé des réserves de notre part que nous espérons être prises en compte :

Ecole maternelle : Cette extension semble permettre aujourd'hui à minima de répondre aux besoins des accueils périscolaires, mais n'augmente sa capacité que d'une classe supplémentaire. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs d'anticipation qu'avec l'école primaire des Charmilles, qui est à ce jour déjà saturé. **Micro-crèche** : Il s'agit d'un simple déménagement des locaux actuels pour des locaux certes plus fonctionnels, mais qui n'offriront pas de places supplémentaires pourtant attendus par de nombreuses familles Mandrionnes et, qui empiète sérieusement sur la cour de récréation de l'école maternelle.

Est-il vraiment pertinent de mettre la crèche à cet endroit ? Est-il encore temps de réfléchir à un autre lieu ?

Notre groupe continuera à mettre tout en œuvre pour préserver vos intérêts et ceux de notre ville.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et restons à votre entière disposition via notre adresse mail equipe@reussirensemblemlr.fr pour relayer vos demandes.

Le Groupe Réussir Ensemble,

Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS.

Les textes des tribunes sont fournis par les groupes politiques. En aucun cas, le directeur de la publication et la ville ne peuvent effectuer des modifications sur ces dernières, même orthographiques.

Souvenir mandrion

L'écrivain corrézien Claude MICHELET est décédé le 26 mai dernier à l'âge de 83 ans. Ayant des amis de longue date à PERIGNY-SUR-YERRES et à MANDRES-LES-ROSES, il est venu ici à différentes reprises.

La bibliothèque municipale avait eu la chance de l'accueillir pour une séance de dédicaces et des échanges informels et chaleureux sur ses ouvrages.

Une autre fois, ce fut pour visiter l'exposition florale qui annuellement mettait en valeur la production horticole, en particulier la rose, qui faisait la fierté de notre village.

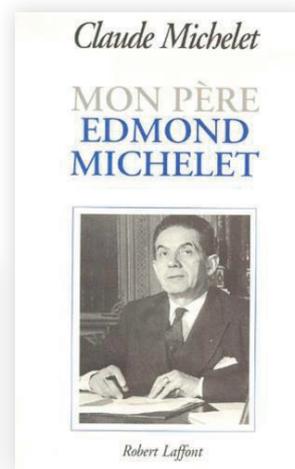
Agriculteur le jour, écrivain la nuit, Claude Michelet a écrit une trentaine d'ouvrages qui lui ont valu plusieurs prix littéraires.

Le premier, en 1965, ayant pour titre « La terre qui demeure » reflète l'orientation de toute sa vie, comme son ouvrage « Histoire des paysans de France ».

Dans une autobiographie, « Une fois sept », il a raconté son enfance ainsi que les conditions de vie sous l'occupation allemande, avec l'éloignement de son père, résistant déporté à Dachau, lequel, à son retour, deviendra ministre du Général De Gaulle. Son livre « Mon père Edmond Michelet »



Salle André RAVIER
le vendredi 14 Mai 1999
de 17 à 19 heures
à la séance de dédicace
de Claude MICHELET
la séance sera clôturée par un apéritif
Alain TRAONOUZ, Maire
Le Conseil Municipal
l'Equipe de la
Bibliothèque Municipale
Sont heureux de vous convier



rend hommage à cet homme exemplaire.

La saga de 4 romans illustrant les bouleversements du monde rural au 20^{ème} siècle a connu un très grand succès de librairie avec des ventes dépassant le million d'exemplaires. Claude Michelet y fait revivre le sort de nombreux agriculteurs et les difficultés rencontrés par les petits exploitants. A partir du premier de ces romans, « Des grives aux loups », dont l'histoire se déroule dans un village de Corrèze, a été réalisé un film dont une grande partie a été tournée dans notre Ferme de Monsieur en 1983. La Commune venait d'en faire l'acquisition et elle était alors dans l'état d'usage de bâtiments agricoles.



Pour les besoins du film, la cour a été habilement transformée en place de village et l'intérieur de certaines granges décoré et meublé pour figurer des pièces d'habitation.

Ce film permet de conserver à la fois le souvenir de notre village dans sa ruralité, et celui de Claude MICHELET, un écrivain populaire qui aimait la terre et ceux qui la cultive au prix de bien des difficultés et beaucoup d'efforts.



La Ferme de Monsieur



J.C. Deglas, C. Michelet
et A. Traonouez

Liste des délibérations

Liste des délibérations examinées lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022

PROPOS LIMINAIRES Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022
> **APPROUVÉ**

PROPOS LIMINAIRES Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
> **PREND ACTE**

DCM_32/2022 Acceptation des demandes d'adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts (95) au titre de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
> **APPROUVÉ**

DCM_33/2022 Adoption de la modification des statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF94)
> **APPROUVÉ**

DCM_34/2022 Demande de retrait de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés du Syndicat INFOCOM94
> **APPROUVÉ**

DCM_35/2022 Modification des commissions municipales et désignation de nouveaux délégués
> **APPROUVÉ**

DCM_36/2022 Projet de cession de locaux sis cour de la cavalerie et 24 rue du Général Leclerc à Mandres-les-Roses au profit de la SCI l'Alambic
> **APPROUVÉ**

DCM_37/2022 Attribution d'un complément à la subvention d'équilibre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mandres-les-Roses
> **APPROUVÉ**

DCM_38/2022 Décision modificative n°1, année 2022
> **APPROUVÉ**

DCM_39/2022 Attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'association Tonus Gym
> **APPROUVÉ**

DCM_40/2022 Adhésion aux missions de médiation préalable (MPO) du CIG petite couronne
> **APPROUVÉ**

DCM_41/2022 Adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties du CIG petite couronne
> **APPROUVÉ**

DCM_42/2022 Adoption de la convention territoriale globale (CTG) entre la CAF du Val-de-Marne et la commune de Mandres-les-Roses
> **APPROUVÉ**

Liste des délibérations examinées lors du Conseil municipal du 5 décembre 2022

PROPOS LIMINAIRES Procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2022
> **APPROUVÉ**

PROPOS LIMINAIRES Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
> **PREND ACTE**

DCM_43/2022 Rapport d'activité 2021 INFOCOM94
> **PREND ACTE**

DCM_44/2022 Rapport d'activité 2021 EXTERIMMO - CANOPEE
> **PREND ACTE**

DCM_45/2022 Rapport d'activité 2021 SYAGE
> **PREND ACTE**

DCM_46/2022 Rapport d'activité 2021 SIVOM
> **PREND ACTE**

DCM_47/2022 Dénonciation des conventions de la police pluri-communale de Mandres-les-Roses, Santeny, Marolles-en-Brie et Périgny-sur-Yerres
> **APPROUVÉ**

DCM_48/2022 Création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de police pour les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Marolles-en-Brie et Périgny-sur-Yerres
> **APPROUVÉ**

DCM_49/2022 Désignation des membres du syndicat intercommunal de police municipale
> **APPROUVÉ**

DCM_50/2022 Convention entre la commune de Santeny et les communes de Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie portant sur le remboursement des charges de personnel dans l'attente des immatriculations définitives du syndicat intercommunal de police à tous les organismes
> **APPROUVÉ**

DCM_51/2022 Élection d'un nouveau délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la résidence verdi
> **APPROUVÉ**

DCM_52/2022 Rétrocession à la commune d'une concession dans le cimetière communal
> **APPROUVÉ**

DCM_53/2022 Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 : suppression d'un poste de psychologue
> **APPROUVÉ**

DCM_54/2022 Travaux d'extension de l'école maternelle : lancement de la consultation maîtrise d'œuvre
> **APPROUVÉ**

DCM_55/2022 Plan de sobriété : plan d'actions sur l'énergie
> **APPROUVÉ**

DCM_56/2022 Tarifs de droits de voirie
> **APPROUVÉ**

DCM_57/2022 Tarifs du marché
> **APPROUVÉ**

DCM_58/2022 Tarifs des insertions publicitaires
> **APPROUVÉ**

DCM_59/2022 Tarifs du cimetière
> **APPROUVÉ**

DCM_60/2022 Tarifs des concerts
> **APPROUVÉ**

DCM_61/2022 Tarifs location des salles communales
> **APPROUVÉ**

DCM_62/2022 Propositions d'admission en non-valeur
> **APPROUVÉ**

DCM_63/2022 Subvention du Centre Communal d'Action sociale
> **APPROUVÉ**

DCM_64/2022 Subvention à l'Amicale du personnel communal
> **APPROUVÉ**

DCM_65/2022 Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023
> **APPROUVÉ**

DCM_66/2022 Autorisation de signature du marché public de prestations de service relatif à la location d'autocars avec conducteur pour le transport en commun des personnes
> **APPROUVÉ**

DCM_67/2022 Modification du règlement des activités péri et extrascolaires
> **APPROUVÉ**

DCM_68/2022 Conventions d'objectifs et de financement - avenant prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « accueil périscolaire, extrascolaire et adolescents » - bonus « territoire ctg »
> **APPROUVÉ**

DCM_69/2022 Tarifs prestations périscolaire et extrascolaires
> **APPROUVÉ**

DCM_70/2022 Convention d'utilisation de la piscine des dauphins du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes par la ville de Mandres-les-Roses au bénéfice de l'école élémentaire des charmilles
> **APPROUVÉ**

DCM_71/2022 Subvention à l'association MANDR'ART « FETE MOLIERE »
> **APPROUVÉ**

DCM_72/2022 Aide individuelle aux sportifs de haut niveau - année 2023
> **APPROUVÉ**

DCM_73/2022 Acquisition des parcelles ad 102 et ad 106 sises 106-108 rue de Verdun
> **APPROUVÉ**

Naissances

MAI 2022

- TOURAINE Flora le 24/05/2022
- SIMOES Elena le 27/05/2022

JUIN 2022

- KANE Aïchita le 13/06/2022
- PELLEGRIN Milo le 13/06/2022
- VOICU Vlad le 14/06/2022

JUILLET 2022

- DE ALMEIDA Rafaël le 09/07/2022
- KHELLOUF Dylan le 18/07/2022
- CUNHA CARDOSO GIL Eva le 24/07/2022
- HAIF-KAIF Eden le 31/07/2022

AOÛT 2022

- MONVIEUX Giulio le 01/08/2022

SEPTEMBRE 2022

- FELGUEIRAS Alessio le 02/09/2022

OCTOBRE 2022

- AREDE GRANDMOUGIN Romy le 14/10/2022

Mariages

MAI 2022

- TRAN-THANH Hugo et CHASSERIAU Marie

JUIN 2022

- ELANGA Vincent et NSIZOA Marie

JUILLET 2022

- MEDJAHED Yacine et MIR Hannane
- HAYOT Cédric et PAVANI Marie
- HAMMI Fayçal et NAMOUNE Chaïneze
- GROSJEAN Nicolas et CAFFENNE Magali
- GIRAUDET Grégory et BOURRON Nadine

AOÛT 2022

- CAMARA Yoro et DIARRA Djouma

OCTOBRE 2022

- MOREL Julien et CADET Judith

Décès

AVRIL 2022

- INDRIGO Yolande veuve
BEDOTTI

MAI 2022

- RAVET Michel
- RAY Régine
- TURPAULT Thierry

JUIN 2022

- MUCHITSCH Jutta épouse
ROSAY
- MEYER Edwige veuve
LEMARIGNIER
- HAGNÉRE Véronique
- FOLIN Emilia veuve DUPOUY
- DUCLOSE Monique veuve
PERON
- BOHIC Claude veuve
CHARRIER

JUILLET 2022

- VIGOUREUX Monique veuve
NOLIN
- MILLAN Jeannine épouse
LEMENNICIER
- MERCIER Claudine épouse
BERTHELOT
- LE CALVÉ Serge
- KUESNE Christian
- COUDY Denise épouse
DELPUECH
- COLINARD Marcelle veuve
MOLIA
- BONNEAU Yolande veuve
GLORIEUX

- BOGLIOLI Mariamanda veuve
LAPINA
- BERDER Marc
- BELSOEUR Eliane veuve
BRAYETTE

AOÛT 2022

- MÉCÈNE Paulette veuve
BRION
- MARTIN Raymonde veuve
MULOT
- LOISEAU Monique épouse
TRUMEAU
- DOUSSINAULT Jean

SEPTEMBRE 2022

- PASTOR Catherine
- MULOT Christian

OCTOBRE 2022

- STAUDT Denise veuve FAGES
- PROUX Claude
- PECQUEUX Yvette
- MIREUX Yvette
- DELIGNE Josiane
- CARLI Viviane

NOVEMBRE 2022

- SEDANO Chantale
- RIBAILLIER Micheline
- GUILLON Yvette veuve
CARRIERE
- BAILLOU Camille

Hôtel de Ville

4, rue du Général Leclerc

01 45 98 88 34

01 45 98 74 72

www.mandreslesroses.fr

Nouveaux horaires à partir janvier

du lundi au vendredi :
8h45-12h & 14h-17h30
Le 1^{er} samedi de chaque
mois : 8h45-12h



HOMMAGE À EMILIO FONTANA

Emilio Fontana est décédé à Mandres-les-Roses le 31 janvier 2022. Il était né dans la commune, rue des Lilas, en 1939, y avait suivi sa scolarité et s'y était marié en 1967. Fondateur d'entreprises, il participa activement, auprès de Monsieur Vibert, à la création et à la vie des associations sportives, autour du tennis de table en particulier. Ses filles Agnès et Marie ont-elles aussi fréquenté les écoles de Mandres.

La rédaction du mag est navrée pour la parution tardive de cet hommage.



MARCHÉ DE NOËL

Avec ses animations :

- Sculpture sur glace
- Fanfare lumineuse
- Défilé des Pères-Noël à Moto
- Acrobranche de Noël
- Véritable Père Noël
- Point restauration
- Collecte de jouets organisée par le CMJ

Le samedi 17 décembre
de 10h à 19h

Cour de La Ferme
de Monsieur

